





Aide > Se préparer et s'enregistrer > Documents de voyage

Puis-je voyager avec un document périmé?

Passeport

Les passeports expirés depuis 5 ans maximum sont acceptés dans les pays signataires de l'accord européen sur la circulation des personnes entre les pays membres du Conseil de l'Europe

https://www.coe.int/en/web/conventions/full-<u>list/-/conventions/treaty/025/signatures</u>

Si vous êtes concerné, vous pouvez voyager avec un passeport périmé depuis moins de 5 ans entre les pays du Conseil de l'Europe.

Carte d'identité

https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-francais/documents-officiels-a-letranger/article/duree-de-validite-de-la-carte-nationale-d-identite-et-sejour-a-letranger

Si la carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 et si la personne était majeure au moment de la délivrance, la durée de validité de la pièce d'identité est automatiquement prolongée de 5 ans. La plupart des pays qui tolèrent cette règle sont dans notre programme de vol.

Dans tous les cas, nous vous recommandons de voyager avec une nouvelle pièce d'identité ou passeport, pour éviter tout risque à l'aéroport.

Avons-nous répondu à votre question?*





Questions liées

- > Quels documents de voyage dois-je emporter?
- **>** De quels documents ai-je besoin si je voyage avec un enfant mineur?

Vous n'avez pas trouvé la réponse à votre question?

Nous sommes là pour vous aider.

Nous contacter



L'application Transavia





Restez informé(e)

Réseaux sociaux

© 2025 Transavia

Déclaration d'accessibilité non conforme

Conditions de transport

Avis juridique

Confidentialité

Conditions d'utilisation

Payer en toute sécurité

Politique des cookies

Esclavage moderne

Prestation de voyage liée

Conditions liées au réacheminement, au remboursement et à l'attribution d'un avoir

Signalement de vulnérabilité

Kingdom of Saudi Arabia Passenger Rights

<u>Israeli Aviation Services Law</u>